



Pour diffusion immédiate

Cannara obtient l'admissibilité à la DTC afin de faciliter l'accès des investisseurs américains et renforce son bilan grâce à la conversion de sa dette en actions

MONTREAL, QUÉBEC – 7 octobre 2025 – [Cannara Biotech Inc.](#) (« **Cannara** », « la **Société** », « **nous** » ou « **notre** ») ([TSXV : LOVE](#)) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), producteur verticalement intégré de cannabis de qualité supérieure et de produits dérivés à des prix abordables, disposant de deux méga-installations au Québec d'une superficie de plus de 1 650 000 pieds carrés, a le plaisir d'annoncer que les actions ordinaires de la Société (« **actions ordinaires** ») sont désormais admissibles à la compensation et au règlement électronique aux États-Unis par l'intermédiaire de The Depository Trust Company (« **DTC** »).

L'admissibilité à la DTC élargira l'accès et réduira les coûts pour les investisseurs américains souhaitant acquérir des actions de Cannara, améliorant ainsi la liquidité. En tant que filiale de la Depository Trust & Clearing Corporation, la DTC facilite la compensation et le règlement électroniques des titres cotés en bourse aux États-Unis. Grâce à cette admissibilité, les actions de la Société peuvent désormais être négociées par l'intermédiaire d'un réseau plus large de sociétés de courtage américaines, ce qui permet des transactions plus rapides et un accès plus large au marché.

« L'obtention de l'éligibilité à la DTC marque une étape importante dans notre stratégie de marchés des capitaux », a commenté Zohar Krivorot, fondateur et chef de la direction de Cannara Biotech. « Cette étape facilite la négociation de nos actions par les investisseurs américains, élargit notre base d'actionnaires potentiels et renforce la visibilité de Cannara aux États-Unis, à l'heure où le secteur se prépare à une potentielle réforme de la réglementation fédérale. »

Clôture de l'émission d'actions Olymbec

Suite à son communiqué de presse du 2 octobre 2025, la Société a également le plaisir d'annoncer la clôture de l'émission de 3 462 763 actions ordinaires à Olymbec Investments Inc. (« **Olymbec** »), au prix d'émission de 1,80 \$ par action, en règlement intégral d'une dette totale d'environ 6,2 millions de dollars, composée d'un capital de 4,7 millions de dollars et d'intérêts courus d'environ 1,5 million de dollars, en vertu de la débenture convertible émise en faveur d'Olymbec, dont le capital avait servi, en partie, à l'acquisition de la méga-installation de production de Cannara à Valleyfield, au Québec.

« L'émission d'actions, réalisée à l'initiative d'Olymbec conformément aux modalités de la débenture, souligne l'engagement de Cannara à réduire son endettement et ses obligations en matière d'intérêts tout en préservant ses liquidités pour soutenir la mise en œuvre de sa stratégie de croissance à long terme », a déclaré Nicholas Sosiak, chef de la direction financière de Cannara Biotech. « La transaction devrait renforcer le bilan de Cannara et améliorer notre flexibilité financière. Nous tenons à remercier Olymbec pour leur confiance continue ainsi que pour leur soutien historique de Cannara. »

Précision concernant l'octroi d'options dans le cadre des services de relations avec les investisseurs

En référence à son communiqué de presse daté du 2 octobre 2025, la Société souhaite préciser que les 40 000 options d'achat d'actions accordées à Bristol Capital Ltd. le 25 avril 2025 expireront quarante-huit (48) mois suivant la date d'attribution. Ainsi, les options expireront le 25 avril 2029 (et non le 25 avril 2028, comme indiqué précédemment). Toutes les autres conditions des options demeurent inchangées.

CONTACT

Nicholas Sosiak, CPA, CA
Chef de la direction financière
nick@cannara.ca

Zohar Krivorot
Fondateur et directeur général
zohar@cannara.ca

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

À PROPOS DE CANNARA

[Cannara Biotech Inc. \(TSXV : LOVE\)](#) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), est un producteur verticalement intégré de cannabis et de produits dérivés de cannabis de qualité supérieure et abordables destinés aux marchés canadiens. Cannara possède deux méga-installations basées au Québec qui s'étendent sur plus de 1 650 000 pieds carrés, offrant à la Société un potentiel de 100 000 kg de culture annualisée. Tirant parti des faibles coûts de l'électricité au Québec, les installations de Cannara produisent des produits de cannabis de qualité supérieure à un prix abordable. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site cannara.ca.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué peut contenir des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières (« **déclarations prospectives** »). Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent communiqué de presse et la Société n'a pas l'intention, ni l'obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans le présent document constituent des informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations relatives à l'admissibilité au DTC des actions de Cannara et l'émission d'actions Olymbec.

Les déclarations prospectives concernent des événements ou des performances futurs et reflètent les attentes ou les convictions de la direction de la Société concernant des événements futurs. Elles portent notamment sur la Société et ses activités, ses projections ou estimations concernant ses activités commerciales futures, ses activités d'expansion prévues, ses offres de produits anticipées, l'adéquation de ses ressources financières, sa capacité à respecter les clauses financières et autres des contrats de prêt, les performances économiques futures et la capacité de la Société à devenir un chef de file dans le domaine de la culture, de la production et de la vente de cannabis.

Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », ou la forme négative de ces termes ou d'une terminologie comparable. Dans le présent document, certaines déclarations prospectives sont identifiées par des termes tels que « peut », « futur », « attendu », « a l'intention » et « estimations ». De par leur nature même, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société soient matériellement différents des résultats, des performances ou des réalisations futures exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont basées sur un certain nombre d'hypothèses et sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont beaucoup sont hors de notre contrôle, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque décrits plus en détail dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société, disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et dans la section « Espace investisseurs » de notre site web à l'adresse <https://www.cannara.ca/fr/investisseurs/>. D'autres risques dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle considère comme non significatifs pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux exprimés dans ses déclarations prospectives. Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent document soient basées sur ce que nous estimons être des hypothèses raisonnables, les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces informations, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux déclarations prospectives.

Certaines hypothèses ont été émises lors de la préparation des déclarations prospectives concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances de l'entreprise, les conditions du marché, ainsi que la demande des clients. Par conséquent, toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont assorties des mises en garde susmentionnées, et rien ne garantit que les résultats ou les développements que nous anticipons se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont fournies à la date du présent document, et nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à modifier ces déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.